

FORMATION MAC SST

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

La formation MAC SST a pour objectif de maintenir et actualiser les compétences de vos collaborateurs rapidement et efficacement lors de situations d'accident du travail et d'être des acteurs de la prévention dans votre entreprise.

Le MAC SST prolonge la validité du certificat SST.



Les objectifs pédagogiques : à l'issue de sa formation, le stagiaire sait :

- Maintenir et actualiser les compétences du certificat Sauveteur Secouriste du Travail
- Utiliser ses compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Délais d'accès : selon les places restantes – 48 heures

Accessibilité : formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité ou contre-indication médicale

Durée de validité

Le MAC SST prolonge la validité du certificat de **2 ans**.

Modalités pédagogiques

La formation peut se dérouler en présentiel dans vos locaux ou au centre de formation, elle alterne théorie et pratique. Elle associe plusieurs méthodes et techniques pédagogiques : démonstration commentée justifiée, démonstration en temps réel, apprentissage, échange avec le groupe, étude de cas concrets, cas concrets formatifs, travail en sous-groupes

Moyens pédagogiques

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans les documents de référence.

- Ordinateurs, vidéoprojecteurs et diaporama
- Plan d'intervention et pictogrammes,
- Plan d'actions prévention et pictogrammes,
- Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires,
- Lot de mannequin avec peaux de visage (adulte, enfant, nourrisson),
- Matériel pour la réalisation des simulations,
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables,
- Aide-mémoire « SST » (Edition INRS 4085) remis aux participants.

Lieu

Centre de formation ou sur votre site (si la formation se déroule dans vos locaux, prévoir une salle d'au moins 25m²)

Évaluation

Les critères d'évaluation utilisés (sous forme de QCM) sont définis dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail de l'INRS et présentés dans la grille de certification individuelle : validation par évaluation continue.

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.

Certification

La réussite de cet examen permet d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (équivalence PSC1)

- Attestation de fin de formation (article L6353-1 du Code du Travail)
- Carte SST pour les stagiaires validés

Dates : voir planning

DUREE

1 jour : 7 heures de face à face pédagogique

PRE-REQUIS

• Être titulaire du certificat SST depuis moins de 2 ans

LIEU

Dans nos locaux ou dans votre entreprise

PUBLIC

4 à 10 stagiaires
Les salariés d'une entreprise qui souhaitent prolonger la validité de leur certificat SST

LEGISLATION

- Code du Travail : articles R4224-15, 16 et 23, R 4121-1 à 4
- Décret n°2007-705 du 4 mai 2007
- INRS : Document de référence Version 8 – 01/2021
- Guide des données techniques V3 – 06/2019

HABILITATION INRS

GPS Formation est habilité SST par l'INRS sous le n° 1487240/2020/SST-01/O/10

Formacode : 42829

Code Certif Info n°84739

Code CPF : 237259



GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne – 85 180 Les Sables d'Olonne

Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr – www.gps-safi.fr

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 – N° ADEF : APS 42019-8520092301 – APAVE n° 104555

Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10 – Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Mise à jour le 17 février 2023

Programme de la formation MAC SST

Rappel des fondamentaux du secourisme

1^{ère} partie : Poursuivre sa participation à la démarche prévention

- Revoir le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- Faire le point sur les avancées individuelles et collectives
- Réactiver son potentiel d'action
- Agir en collaboration avec les autres acteurs

2^{ème} partie : Poursuivre l'évaluation des risques professionnels

- Revoir le processus d'apparition des risques professionnels
- Réviser les différents risques de son secteur professionnel
- Partager ses repérages de situations de travail à risques.
- Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives

3^{ème} partie : Réaliser une protection adaptée et examiner la victime

- Identifier et supprimer le danger
- Les dégagements d'urgence
- Les différents messages d'alerte aux populations
- Décélérer une urgence vitale

4^{ème} partie : Alerter et faire alerter

- L'alerte en entreprise et en dehors
- La transmission de l'alerte

5^{ème} partie : Secourir la victime de manière appropriée

- Révision du carrefour des techniques
- Revoir la conduite de secours à tenir en fonction de la situation

Contact informations pédagogiques / Référent handicap

François PAPIN : Responsable d'exploitation – direx.gpsformation@gps-safi.fr

Anthony GREFF : Responsable pédagogique – formation@gps-safi.fr

Téléphone : **02 51 01 36 93**

Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel) dans nos locaux : 120,00 €

Tarif intra-entreprise (formation dans vos locaux, quel que soit l'effectif entre 4 et 10 stagiaires) : 650,00€



GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul - Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne

Tél. : **02 51 01 36 93** – direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 - APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 - N° ADEF : APS 42019-8520092301 - APAVE n° 104555

Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10 - Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Mise à jour le 17 février 2023